

Préavis N° 10/2021-2026 du Comité de Direction du SIDERE relatif au budget 2023



Réfection du captage de la source du Rosey à Bursins





Préavis N° 10/2021-2026 du Comité de Direction du SIDERE relatif au budget 2023

Perroy, le 13 octobre 2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 27 des statuts de l'Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de Rolle et environs, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2023.

1. Préambule

L'association a pour but de fournir et distribuer l'eau potable et l'eau nécessaire à la lutte contre le feu sur le territoire des communes de Allaman, Bougy-Villars, Bursinel, Bursins, Dully, Féchy, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle et Vinzel, conformément à la loi sur la distribution de l'eau (LDE) du 30 novembre 1964.

À cet effet, l'association est chargée, sur un territoire qui s'étend sur **3'488 hectares**, de construire puis d'exploiter et entretenir le réseau intercommunal de conduites comprenant notamment des installations de pompage au lac, de refoulement, de traitement, de captage, d'adduction, de stockage, de régulation, de télégestion et de distribution, y compris les bornes-hydrantes.

2. Cadre général

Le budget 2023 reprend les éléments de construction du précédent, plus toutes les informations fournies depuis le début de l'exploitation, suite à l'acceptation par les Municipalités, les Conseils généraux et communaux des nouveaux statuts du SIDERE et de sa nouvelle organisation. Ce budget englobe d'importants travaux de rénovation ou de remplacement de conduites et d'équipements qui ont déjà été identifiés.

Le budget 2023 présente des comptes équilibrés entre les charges et les produits de **CHF** <u>3'731'381.38</u>. Cet équilibre correspond aux dispositions de la LDE qui stipulent que les taxes sont calculées de manière que, après déduction de subventions éventuelles, les recettes permettent de couvrir les dépenses, notamment celles d'exploitation, d'entretien, du service des intérêts et de l'amortissement du capital investi, ainsi que celles de la création et de l'alimentation d'un fonds de renouvellement, de recherche et d'investissement.

Le budget détaillé mentionné en annexe est construit autour de trois classifications fonctionnelles de charges et de revenus : **801 Autorités**, **802 Frais administratifs**, **810 Frais d'exploitation**. Ces trois classifications font l'objet de commentaires plus précis ci-après pour souligner des variations ou des points jugés significatifs par le Comité de Direction.

3. Autorités - comptes 801

√ 801.3001 Jetons de présence Conseil intercommunal CHF 13'200.00

Il est prévu de réunir quatre fois le Conseil intercommunal pour présenter à son approbation les différents projets qui sont au calendrier de 2023. Il est également prévu quelques séances de commissions. Ce poste comprend aussi les coûts pour la Secrétaire du Conseil intercommunal.

√ 801.3002 Vacations du Comité de Direction CHF 38'400.00

Ce poste comprend les coûts pour les séances du Comité de Direction, la Présidence ainsi que le temps consacré aux séances de coordination et au suivi des séances de chantiers.

4. Frais administratifs - comptes 802

√ 802.3011 Traitement du personnel CHF 268'660.00

Ce montant comprend l'indexation au coût de la vie et le paiement d'une éventuelle gratification.

✓ 802.3061 Frais de véhicules privés CHF 2'500.00

Il est prévu d'augmenter sensiblement l'indemnité kilométrique suite à la hausse du prix du carburant.

√ 802.3141.01 Frais appartement Perroy CHF 120.00

Ce montant correspond à la cotisation de la Chambre Vaudoise Immobilière. Les charges du locataire sont dorénavant comptabilisées au bilan et un décompte lui est adressé annuellement.

✓ 802.3151 Entretien mobilier et informatique CHF 33′991.00

Les coûts de ce poste correspondent aux frais pour l'hébergement et la maintenance informatique des serveurs ainsi que pour les différentes licences pour la géomatique. Nous avons supprimé les coûts liés à la GMAO. Par contre nous avons conclu un contrat avec T2i pour un Managed Services d'un montant de CHF 9'900.00 pour la gestion des 6 postes de travail en relation avec la cybersécurité.

√ 802.3161.01 Frais des locaux CHF 30'680.00

Ce poste comprend entre autres les frais de conciergerie, l'électricité, les coûts des contrats d'entretien ainsi que les charges PPE qui ont été réajustées.

√ 802.3182 Gestion télécommandes, téléphone CHF 15'000.00

La diminution des coûts par rapport à 2022 est due à l'optimisation des divers abonnements de téléphone ainsi qu'à la diminution des abonnements pour la télégestion suite à l'introduction de la fibre optique.

✓ 802.3184 Frais de contentieux et poursuites CHF 2'000.00

Ce poste comprend également les frais liés à l'agent d'affaires pour le suivi des poursuites, mais ils sont vite rentabilisés par la rapidité des paiements des débiteurs.

✓ 802.3185.01 Honoraires et prestations de service **CHF 26'400.00**

Ce poste comprend entre autres les coûts pour la fiduciaire qui ont diminué car les tâches sont moins importantes, l'organe de révision, le service technique qui contrôle les surfaces taxables, ainsi qu'une réserve de CHF 10'000.00 pour d'éventuels frais d'avocats.

✓ 802.3222 Intérêts des dettes à long terme CHF 74'425.98

Ce montant comprend tous les intérêts payés pour les différents emprunts conclus à ce jour. Nous avons ajusté le montant en fonction du solde du remboursement de la dette.

5. Frais d'exploitation - comptes 810

√ 810.3011 Traitement du personnel CHF 463'270.00

Ce montant comprend l'indexation au coût de la vie et le paiement d'une éventuelle gratification.

✓ 810.3091 Frais de formation professionnelle **CHF 8'100.00**

Les frais supplémentaires de ce poste correspondent à un cours de formation pour un fontainier ainsi qu'à un cours de perfectionnement pour notre géomaticien.

✓ 810.3114.02 Compteurs **CHF 15'000.00**

Ce poste est en augmentation par rapport à 2022, année où nous avions diminué l'achat de compteurs, étant donné que nous avions pu profiter en 2021 d'une action spéciale pour l'achat de 100 compteurs avec un rabais exceptionnel de 50%.

√ 810.3123 Electricité CHF 300′000.00

La nette augmentation des coûts de ce poste est en prévision de la hausse considérable attendue du prix de l'électricité.

✓ 810.3141 Entretien des ouvrages **CHF 379'680.00**

Les postes principaux de ce compte sont l'installation d'un col de cygne et la suppression de la ventilation au réservoir du Château CHF 110'000.00, la suppression de la cheminée et la mise en conformité de l'appareillage au réservoir de Mont-Dessus CHF 70'000.00, l'installation d'un raccordement de secours à Champ-Jaillet CHF 20'000.00, le remplacement de deux pompes à Oujonnet CHF 90'000.00, la réfection de l'éclairage au réservoir de Malessert CHF 10'000.00, ainsi que la continuation des travaux d'entretien courant demandés par l'OFCO CHF 50'000.00.

✓ 810.3144.01 Entretien réseau d'adduction CHF **50'000.00**

Les coûts de ce poste sont la maintenance de la protection cathodique sur la conduite d'eau brute de 500mm en acier entre la station de pompage d'Oujonnet et la station de filtration de Champ-Jaillet CHF 10'000.00, la suppression de la chambre des Rippes CHF 20'000.00, ainsi que la mise en conformité du réseau selon le rapport de l'OFCO CHF 20'000.00.

✓ 810.3144.02 Entretien réseau de distribution CHF 390'000.00

Dans ce poste sont compris des remplacements de conduites et des équipements de terrains en fonction des travaux prévus par les communes membres, en particulier le remplacement de conduites à Rolle, Rue des Jardins, ainsi qu'une réserve pour l'entretien courant et pour des travaux que nous pourrons profiter de faire lors des différents chantiers.

✓ 810.3144.04 Réparation fuites d'eau CHF 100'000.00

Nous avons quelquefois des fuites provoquées par le décalage dans le temps notamment avec les travaux prévus dans les communes, mais l'incertitude quant aux fuites à venir nous incite toutefois à prévoir un montant conséquent.

✓ 810.3185.01 Honoraires et prestations de service **CHF 57'500.00**

Cette provision sert entre autres à couvrir les honoraires de notre ingénieur conseil Herter & Wiesmann, ainsi que diverses prestations de service.

√ 810.3310 Amortissement du patrimoine administratif CHF 585'906.73

Ce montant comprend les amortissements générés par les différents préavis acceptés par le Conseil intercommunal.

✓ <u>810.3801.01 Attribution fonds de réserve renouvellement compteurs</u> <u>CHF 200'000.00</u>

Selon le fabricant, la durée de vie des compteurs est d'environ 10 à 12 ans. Le renouvellement complet des 4'000 compteurs, qui devrait intervenir d'ici 3 à 4 ans, coûte environ CHF 1'120'000.00. Nous estimons qu'il faudra environ 2 ans pour effectuer le changement de tous les compteurs. L'attribution dans les comptes 2021 et les prévisions des budgets 2022 et 2023 porteront cette réserve à CHF 600'000.00.

✓ 810.4356.01 Prestations diverses du Service **CHF 5'000.00**

Prestations facturées à des tiers pour des travaux effectués par les fontainiers.

✓ 810.4651 Subsides ECA CHF 275′250.00

Cette estimation est faite en fonction des travaux prévus.

✓ 810.4659.01 SAGE participation aux frais d'exploitation CHF 32'800.00

L'augmentation de ce poste provient d'une part de leur participation pour le remplacement des deux pompes à Oujonnet CHF 9'000.00, et d'autre part de la prévision concernant la hausse du prix de l'électricité.

✓ <u>810.4809 Prélèvement sur fonds de réserve pour travaux futurs **CHF 459'331.38** Le montant prélevé sur le fonds de réserve pour travaux futurs correspond au résultat comptable de l'exercice.</u>

6. Annexe

Budget d'exploitation du SIDERE pour l'année 2023

7. Conclusion

En conclusion de son préavis, le Comité de Direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal du SIDERE

- vu le préavis N° 10/2021-2026 du Comité de Direction relatif au budget 2023;
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

• d'adopter le budget 2023 tel que présenté

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 26 octobre 2022

Au nom du Comité de Direction

Le Président : La Secrétaire :

François Delafoge Josette MacGillycuddy